

**COMPTE RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
14 JANVIER 2021**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	: 15
Nombre de membres en exercice	: 15
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération ou représentés	: 15
Date de convocation	: 8 janvier 2021
Date d'affichage de la convocation	: 8 janvier 2021
Date de publication	: 22 janvier 2021
Date de transmission	: 22 janvier 2021

L'an 2021 et le 14 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Henri Bigand "Espace les Carrières", lieu adapté, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, sous la présidence de Monsieur Stéphane BOURGEOIS, Maire.

**Présents** : M. BOURGEOIS Stéphane, Maire, Mmes : CREPIN Armelle, DUPONT Sabine, BUY Anne-Laure, MACQUET Cynthia, ASSET Alisson et MILLAMON Catherine, MM : HENON Hervé, KLEIN Gérard, LOISEL Vincent, NORMANT Alain, FROISSART Mickaël, FOURCROY Freddy et HOCQ Thierry.

**Excusée ayant donné procuration** : Mme LEFEVRE Stéphanie à M. BOURGEOIS Stéphane.

**A été nommée secrétaire** : Mme ASSET Alisson.

Monsieur le Maire fait procéder à l'appel nominatif.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Madame Cathy JORE, le 23 décembre, remplacée par Madame Catherine Millamon, à qui il souhaite la bienvenue.

**- Financement des projets**

Monsieur le Maire fait le point sur les projets et dossiers de demande de subventions déposés auprès des partenaires institutionnels au titre de l'année 2020.

Il explique que 9 projets ont été déposés pour un montant total de travaux programmés ou réalisés de 1.385.799 €. Les subventions sollicitées ou accordées par l'Etat, la Région et le Département s'élèvent à 951 840 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré Madame la Sous-Préfète le 30 décembre 2020, pour évoquer les dossiers susceptibles de faire l'objet d'un accompagnement par l'Etat.

**- Lutte contre les inondations**

Monsieur le Maire fait le point sur les inondations du dimanche 27 décembre 2020 avec intervention de Messieurs Froissart et Klein.

**Délibération N° 1 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR LA REALISATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS RENDUS NECESSAIRES PAR L'ACCROISSEMENT DU NOMBRE D'HABITANTS « IMPLANTATION DE COMMERCES ET D'ACTIVITES ARTISANALES »**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la poursuite du projet global de requalification du Centre Bourg, il est envisagé d'engager la transformation en profondeur de l'immeuble sis au 78 route de Desvres, propriété communale, afin de permettre l'implantation de trois activités commerciales et artisanales : un salon de toilettage canin, un salon de coiffure et d'esthétique et un garage de mécanique et de réparation automobile.

Trois cellules commerciales devraient ainsi y être réalisées pour une surface totale de 441 m<sup>2</sup>.

Il précise que cette transformation nécessite d'importants travaux de démolition-reconstruction-extension et aménagements, pour un montant prévisionnel de 835 000 euros.

Il indique que ces travaux, qui ont déjà fait l'objet auprès des services de l'Etat d'une demande d'accompagnement au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux peuvent également faire l'objet d'un accompagnement de l'Etat, dans le cadre du programme Dotation de Soutien aux Investissements Locaux/ Appel à projets 2021, au titre de la « réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants » pour un montant maximum de 100 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le projet d'implantation de cellules commerciales et artisanales,

**SOLLICITE** le concours de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien aux Investissements Locaux/ Appel à projets 2021, pour un montant de 100 000 euros,

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

*Délibération rendue exécutoire par publication et transmission au contrôle de légalité le 15/01/2021.*

**Délibération N° 2 : LOCATION D'UN LOCAL POUR LES SERVICES MUNICIPAUX**

Monsieur le Maire expose que la transformation des locaux de l'ancienne Mairie, qui abritaient en partie les matériels des services techniques de la commune, entraîne la nécessité de trouver pour ceux-ci un nouveau lieu de stockage adapté.

Il explique que Monsieur DUMONT, propriétaire dans la commune proche d'Echinghen d'un vaste local correspondant précisément à ce besoin, est disposé à le louer pour un loyer d'un montant de 280,00 euros par mois.

Il précise qu'une visite sur place a permis de vérifier l'adéquation de ce local aux contraintes de stockage évoquées.

Il propose la réalisation de ce bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** la location du local sis à ECHINGHEN, Chemin de Paincthun, propriété de Monsieur DUMONT, pour un loyer mensuel de 280,00 euros,

**AUTORISE** le Maire à signer le bail correspondant et tous les documents s'y rapportant.

*Délibération rendue exécutoire par publication et transmission au contrôle de légalité le 15/01/2021.*

### **Délibération N° 3 : AUTORISATION AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le cabinet d'avocats THEMES à Arras, chargé de défendre la Commune concernant le litige avec la Société GALLIS, demande une délibération du Conseil Municipal l'autorisant à ester en justice pour les préjudices supérieurs à 10 000 euros.

Monsieur le Maire rappelle que la délibération concernant les délégations du conseil municipal prévoit la possibilité pour le maire d'ester en justice pour les litiges limités à 10 000 €.

Il précise que le litige avec la société GALLIS dépasse 10 000 euros et qu'il est donc nécessaire de prendre une délibération spécifique pour ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à ester en justice dans le cadre du litige avec la Société GALLIS.

*Délibération rendue exécutoire par publication et transmission au contrôle de légalité le 15/01/2021.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40.

Le Maire,  
Stéphane BOURGEOIS

